

Bienvenue ! Kuwakaribisha! Welcome! هب يفتحم | Bienvenido! 受欢迎 Bem-vindo! Vítejte! स्वागत Benvenuto!



2013-2014

Le guide des étudiants internationaux

Venir étudier à l'*Université de Grenoble*



→ ISSO

International Students & Scholars Office
Service Accueil International



ÉDITO

La qualité des formations de l'*Université de Grenoble*, son ouverture internationale, son environnement exceptionnel et le dynamisme de sa vie étudiante en font une destination privilégiée par plus de 9 000 étudiants internationaux chaque année.

Vous aussi, vous avez choisi de vous enrichir avec une expérience à l'étranger en intégrant l'un des établissements d'enseignement supérieur de l'*Université de Grenoble*.

Ce guide a été réalisé pour vous dans le but de faciliter votre venue. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à vos démarches : choix d'une formation, visa, budget, etc.

Par ailleurs, l'équipe du Service Accueil International de l'*Université de Grenoble* est là pour vous informer et vous accompagner tout au long de l'année. N'hésitez pas à les contacter.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une excellente préparation de votre mobilité à l'*Université de Grenoble*.

Yan Bailly
Directeur des Relations internationales
de l'*Université de Grenoble*

SOMMAIRE

Venir étudier à l'<i>Université de Grenoble</i> L'Université de Grenoble Choisir sa formation L'enseignement supérieur français	2	
Un pôle universitaire et scientifique majeur en Europe	4	
S'inscrire à l'Université Compréhension du français Venir en programme d'échange Venir hors programme d'échange Admission en doctorat Droits d'inscription (2011 / 2012) Et après ? Le calendrier universitaire	6	
Obtenir un visa Les démarches administratives Les conditions minimales requises pour l'obtention d'un visa Les différents types de visa	10	
Venir à l'<i>Université de Grenoble</i> En avion En train	11	
Prévoir son budget Dépenses à prévoir à l'arrivée Principales dépenses régulières Demande de bourses	12	
Checklist : les documents à ne pas oublier ! Pour les étudiants boursiers Pour les étudiants hors échange	13	
À bientôt à l'<i>Université de Grenoble</i>	14	

Guide édité par l'*Université de Grenoble*

Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) *Université de Grenoble* est composée de l'Université Joseph Fourier, l'Université Stendhal, l'Université Pierre-Mendès-France, l'Université de Savoie, Grenoble INP et Sciences Po Grenoble.

Production : Direction des Relations internationales *Université de Grenoble* / Service Accueil International

Conception graphique : Arturo Apon / Service communication *Université de Grenoble*

Crédits photos : Région Rhône-Alpes / Eric Bergoënd, Jean-Luc Rigaux, *Université de Grenoble* / Utopik photo, *Université de Grenoble* / Alexis Chezière, Tom Moor / Flickr, Grenoble communication, Université de Savoie, Université Stendhal / Bérangère Haëgy, Grenoble INP / Alexis Chezière

Plus d'information : www.grenoble-univ.fr/international

Contact : isso@grenoble-univ.fr

Avril 2013



L'Université de Grenoble

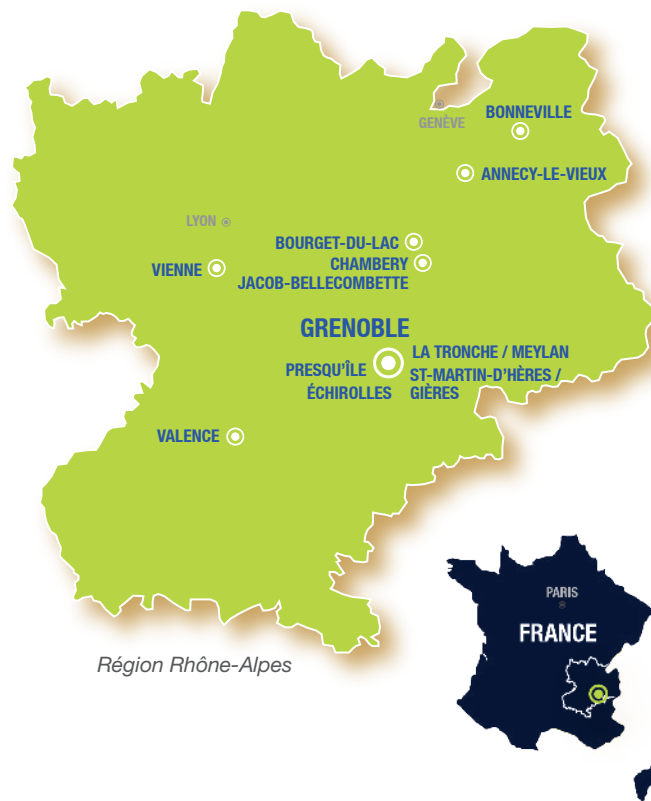
Le pôle *Université de Grenoble* rassemble les établissements universitaires du sillon alpin dans une structure unique visant à rendre le paysage universitaire plus compréhensible et plus visible, notamment à l'international.

L'*Université de Grenoble* offre des formations dans toutes les disciplines. Elle est composée de :

- **l'Université Joseph Fourier (UJF)** : sciences, technologies et santé.
- **l'Université Pierre-Mendès-France (UPMF)** : sciences humaines et sociales.
- **l'Université Stendhal** : lettres, langues, langages, arts et communication.
- **l'Université de Savoie** : sciences, technologie, langues, lettres, arts, sciences humaines et sociales.
- **Grenoble INP** avec ses 6 écoles d'ingénieurs :
 - Ense3 : École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement.
 - Ensimag : École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées.
 - Esisar : École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux.
 - Génie industriel : École nationale supérieure de Génie industriel.
 - Pagora : École internationale du Papier, de la communication imprimée et des biomatériaux.
 - Phelma : École nationale supérieur de physique, électronique et matériaux.
- **Sciences Po Grenoble** : sciences politiques.

Créé en juin 2009 à l'occasion de la constitution du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, le Collège doctoral de l'*Université de Grenoble* réunit les écoles doctorales issues des universités Joseph Fourier, Stendhal, Pierre-Mendès-France, de Savoie et Grenoble INP. Depuis la rentrée 2009-2010, tous les doctorants s'inscrivent auprès de ce Collège doctoral pour préparer le Doctorat de l'*Université de Grenoble*.

Les principaux sites de l'Université de Grenoble



POUR EN SAVOIR +

www.grenoble-univ.fr
www.ujf-grenoble.fr
www.upmf-grenoble.fr
www.u-grenoble3.fr
www.univ-savoie.fr
www.grenoble-inp.fr
www.sciencespo-grenoble.fr

CHIFFRES CLES

58 400 étudiants
7 200 étudiants étrangers
3 600 doctorants
160 nationalités
20 langues enseignées

L'enseignement supérieur français

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

Le système d'enseignement supérieur français regroupe plusieurs types d'établissements qui peuvent être publics ou privés :

- Les universités
- Les grandes écoles et autres écoles d'enseignement supérieur spécialisées
- Les établissements d'enseignement supérieur technique proposant des formations courtes à vocation professionnelle : sections de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans les lycées et les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) au sein des universités

LE SYSTÈME LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD)

En 1999, comme plus de 50 pays européens, la France s'est engagée dans le Processus de Bologne. L'espace européen d'enseignement supérieur mis en place par **ce dispositif est fondé sur 3 grades ou niveaux : Licence, Master et Doctorat.**

Les enseignements sont organisés en semestres. **L'année universitaire se décompose en deux semestres : 1^{er} semestre d'octobre à janvier, 2^{ème} semestre de février à mai.** Chaque semestre d'étude est affecté de 30 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) évaluant le volume de travail de l'étudiant dans un référentiel commun. À chaque grade correspond un nombre total de crédits : 180 crédits pour la Licence (6 semestres) et 120 crédits pour le Master (4 semestres après la Licence).

La réforme LMD vise à favoriser la mobilité des étudiants en Europe. Les crédits ECTS obtenus sont capitalisables et transférables, notamment lors de parcours d'études à travers plusieurs établissements européens. Ainsi, un semestre suivi en France peut être validé en Allemagne, en Italie, en Pologne ou dans tout autre pays de l'Union Européenne, dans le cadre d'une poursuite d'études.

Choisir sa formation

L'Université de Grenoble offre des formations dans toutes les disciplines. Elles sont toutes accessibles aux étudiants étrangers, en échange ou hors échange.

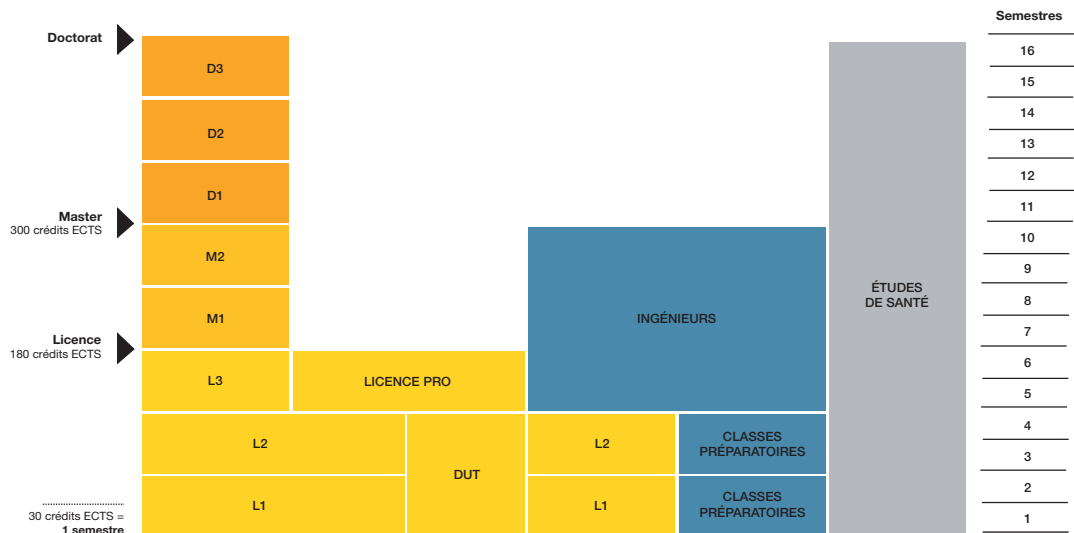
Le catalogue complet est consultable en ligne (en français) : www.grenoble-univ.fr/formations

Pour un accès direct aux formations et cours dispensés en anglais : www.grenoble-univ.fr/programs



POUR EN SAVOIR +
www.campusfrance.org
www.onisep.fr

Schéma simplifié des études supérieures en France





Les acteurs de la recherche

Pôle de recherche d'envergure mondiale, au cœur de la région Rhône-Alpes, l'*Université de Grenoble* jouit d'une notoriété internationale dans de nombreux domaines scientifiques. L'étroite interaction entre **universités, grands centres de recherche et multinationales** de premier plan fait de ce pôle l'un des principaux centres scientifiques européens et le premier pôle français de recherche publique après Paris-Ile de France.

Le sillon alpin compte plus d'une centaine de laboratoires de recherche publique dont la majeure partie sont des Unités Mixtes de Recherche (UMR) sous tutelle des universités et des grands organismes de recherche nationaux tels que le Centre national de recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), etc.

Le sillon alpin bénéficie également de la présence d'instruments de recherche internationaux comme l'**European Synchrotron Radiation Facility (ESRF)**, l'un des trois plus importants synchrotrons actuellement en fonctionnement dans le monde, installé à Grenoble ; l'**European Organization for Nuclear Research (CERN)**, le plus grand centre de physique des particules du monde, près de Genève, ou encore l'**Institut Laue Langevin (ILL)**, leader mondial en sciences et techniques neutroniques, possédant la source de neutrons la plus intense du monde.

De nombreuses sociétés internationales telles que STMicroelectronics, XEROX, bioMérieux, Schneider, ont choisi de s'implanter dans le sillon alpin, séduites par la pluridisciplinarité et l'excellence de l'environnement scientifique.

La présence de ces grands organismes de recherche et de laboratoires d'excellence permet aux doctorants de bénéficier d'un environnement d'une qualité scientifique exceptionnelle, ouvert vers l'entreprise et l'international.



Vue aérienne de Grenoble - Synchrotron

POUR EN SAVOIR +

L'annuaire des structures de recherche de l'*Université de Grenoble* :

www.grenoble-univ.fr/laboratoires

CEA : www.cea.fr

CNRS : www.cnrs.fr

INRIA : www.inria.fr

INSERM : www.inserm.fr

IRSTEA : www.irstea.fr

ESRF : www.esrf.eu

ILL : www.ill.eu

CERN : www.cern.ch

CHIFFRES CLÉS

6 600 chercheurs

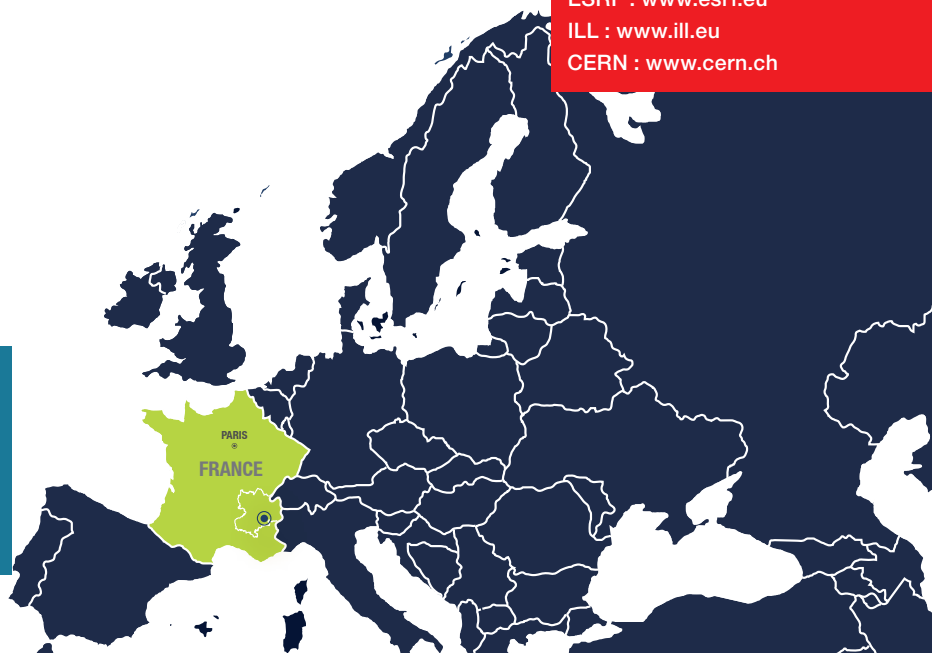
3 600 doctorants dont 45% d'étrangers

14 écoles doctorales

4 pôles de compétitivité mondiaux

5 grands instruments internationaux

10 organismes de recherche nationaux



Grenoble, capitale des Alpes

Grenoble se situe dans le sud-est de la France, au cœur des Alpes, à 3 heures de Paris en train et à 3 heures de la Méditerranée en voiture. Avec les communes alentours (Échirolles, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Fontaine, etc.), son agglomération regroupe plus de 650 000 habitants. Située au pied des montagnes, au cœur des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse et du Vercors, entourée de parcs naturels préservés et sauvages, la capitale du Dauphiné est un carrefour important entre la Suisse et l'Italie.

Grenoble accueille chaque année près de 7 200 étudiants internationaux, de 160 nationalités différentes.

Souvent citée comme exemple au niveau national, la ville prend soin de ses habitants en situation de handicap en mettant en œuvre une politique d'accessibilité à laquelle s'associe activement l'Université de Grenoble.



Grenoble

Le Bourget-du-lac et son technopôle

Situé au pied des Alpes et à l'extrême sud du lac naturel du Bourget, le technopôle Savoie Technolac est un campus technologique entièrement consacré aux énergies et écotechniques. Il s'organise autour de plateformes au service des entreprises, centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur.



Le Bourget-du-Lac

Chambéry, ville d'art et d'histoire

Capitale historique de la Savoie, la ville de Chambéry compte 56 000 habitants. À la porte des Alpes, elle bénéficie d'une excellente situation géographique, entre lacs et montagnes.

Grâce à ses nombreuses infrastructures (théâtre, cinémas, salle de concert, médiathèque, galerie Eurêka, château des Ducs de Savoie et bien d'autres encore), elle dispose d'un patrimoine culturel et artistique riche.



La fontaine aux éléphants à Chambéry

Anney, « la Venise des Alpes »

Située dans les Préalpes du Nord, la ville d'Annecy compte 50 000 habitants. Surnommé « la Venise des Alpes » en raison des petits ponts qui enjambent les trois cours d'eau parcourant sa vieille ville, ce centre touristique et industriel se distingue par son grand lac. Son château, son palais de l'Île, son Conservatoire d'art et d'histoire sont autant de curiosités à découvrir.



Le canal du Thiou et la vieille ville à Annecy

POUR EN SAVOIR +

www.grenoble-tourisme.com

www.chambery-tourisme.com

www.lac-annecy.com



Après avoir choisi votre formation, vous devez effectuer une **première demande d'inscription** afin d'obtenir une attestation de pré-inscription. Les démarches de pré-inscription sont différentes si vous venez à l'*Université de Grenoble* dans le cadre d'un programme d'échange ou à titre individuel.

Compréhension du français

Pour les programmes enseignés en français, la compréhension de la langue française est indispensable. Un test d'évaluation linguistique est obligatoire. Vos compétences linguistiques en français doivent correspondre à un niveau qui va généralement de B1 à C1 (cadre européen commun de référence). Certaines formations enseignées en anglais demandent malgré tout un niveau minimum de français A1-A2. Renseignez-vous auprès de votre université d'accueil.



Attention !

Le test en français ne concerne pas :

- les étudiants des pays où le français est la langue officielle ;
- les titulaires du DALF (Diplôme approfondi en Langue Française) du niveau C1 et C2 ;
- les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie par les ministères de l'éducation nationale et des affaires étrangères ;
- les candidats ayant passé le test organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et ayant obtenus la note de 14/20 aux épreuves écrites.

Venir en programme d'échange

Plusieurs formules d'échange sont proposées : séjour académique en échange, stages en laboratoire ou formations diplômantes. Les programmes d'échanges sont accessibles à tous les niveaux : Licence, Master ou Doctorat.

Si vous souhaitez poursuivre vos études dans l'un des établissements membres de l'*Université de Grenoble*, vous devez d'abord vous renseigner auprès du bureau des relations internationales de votre université d'origine pour savoir s'il existe un partenariat avec votre établissement.

Si le partenariat existe, vous devez candidater au programme choisi auprès de votre établissement d'origine. Celui-ci procédera à la sélection des futurs étudiants en échange. Si vous êtes sélectionné, c'est votre établissement d'origine qui effectuera la demande d'admission auprès de l'établissement d'accueil (UJF, UPMF, Université Stendhal, Université de Savoie, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble) ou directement auprès de l'*Université de Grenoble*.

Vous serez informé des démarches à effectuer pour préparer votre séjour d'échange par le service des relations internationales de l'établissement d'accueil.

L'inscription et le règlement des frais de scolarité s'effectuent auprès de l'université d'origine. Vous restez affilié à votre université qui est la seule à pouvoir vous délivrer votre diplôme.

Étudier à Grenoble dans le cadre d'un échange vous permet de suivre des cours tout en bénéficiant d'une expérience à l'international. Les cours validés (crédits ECTS) vous seront crédités dans votre université d'origine.



Venir hors programme d'échange

Pour une inscription à titre individuel, les démarches administratives varient selon le diplôme envisagé, votre pays de résidence (UE ou hors UE), les diplômes déjà obtenus, le type d'établissement, la filière de formation envisagée et le niveau d'études choisi (Licence, Master ou Doctorat).

Attention !

Les procédures d'inscription obéissent à un calendrier très strict qu'il faut impérativement respecter !

ADMISSION EN 1^{ÈRE} OU 2^{ÈME} ANNÉE DE LICENCE

Pour vous inscrire en Licence, vous devez être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent délivré dans votre pays.

Pré-inscription (les dates qui suivent sont données à titre indicatif)

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen : vous êtes soumis aux mêmes conditions d'accès que les étudiants français. Pour les études en 1^{ère} année, vous devez enregistrer vos vœux d'orientation en ligne sur www.admission-postbac.fr. Cette procédure est ouverte du 20 janvier au 20 mars 2014.

Si vous êtes étudiant étranger (hors Europe) et que vous résidez à l'étranger : il existe une procédure CampusFrance préconsulaire de pré-inscription en ligne sur le site de CampusFrance : www.campusfrance.org.

- Si votre pays d'origine dispose d'un Centre pour les Etudes en France (CEF), vous devez obligatoirement passer par celui-ci pour constituer votre Demande d'Admission Préalable. La date limite de dépôt des dossiers est le 31 janvier 2014 pour l'année universitaire 2014-2015. Grâce au CEF, vous bénéficiez de conseils et d'un soutien pour l'ensemble de démarches à effectuer jusqu'à la demande de visa.
- Si votre pays d'origine ne dispose pas d'un CEF, la Demande d'Admission Préalable est à retirer auprès de l'établissement choisi, au consulat ou à l'ambassade de France dans votre pays d'origine. Vous devrez ensuite remettre ce dossier complété entre le 2 décembre 2013 et le 31 janvier 2014 pour l'année universitaire 2014-2015.

Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France avec un titre de séjour d'un an ou plus : vous devez retirer le dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) entre le 2 décembre 2013 et le 31 janvier 2014 auprès de l'université de votre choix, pour l'année universitaire 2014-2015.



À SAVOIR

Les classes préparatoires aux grandes écoles permettent de suivre deux années d'études préparatoires aux concours d'entrée dans les grandes écoles (comme les écoles d'ingénieurs de Grenoble INP). Pour venir étudier à Science-Po, les étudiants doivent réussir un concours d'entrée.



ADMISSION EN 3^{ÈME} ANNÉE DE LICENCE OU EN MASTER

Si vous souhaitez entrer en 3^{ème} année de Licence ou plus, vous devez constituer un **dossier de validation des études**. Une commission évaluera alors si vos diplômes, vos compétences et vos connaissances sont suffisantes pour votre inscription.

Les modalités d'inscription en 3^{ème} année varient selon l'établissement.

Consultez le site web de l'établissement choisi pour connaître les démarches détaillées, en vue d'une inscription.

CONTACTS

- UJF : +33 476 51 45 07
- UPMF : scolarite.centrale@upmf-grenoble.fr
- U. Stendhal : scolarite@u-grenoble3.fr
- U. de Savoie : scol-j@univ-savoie.fr
- Grenoble INP : scolarite@grenoble-inp.fr
- Sciences Po Grenoble : contact-infoconcours@sciencespo-grenoble.fr

Admission en doctorat

L'Université de Grenoble compte 14 écoles doctorales dans lesquelles il est possible de préparer un doctorat :

- École doctorale Chimie et Sciences du vivant
- École doctorale de Physique
- École doctorale Électronique, Électrotechnique, Automatique, Traitement du Signal
- École doctorale Ingénierie, Matériaux, Mécanique, Énergétique, Environnement, Procédés, Production
- École doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement
- École doctorale Langues, littératures et sciences humaines
- École doctorale Mathématiques, Sciences et technologies de l'information, Informatique
- École doctorale Sciences de gestion
- École doctorale Sciences de l'homme, du politique et du territoire
- École doctorale Sciences économiques
- École doctorale Sciences juridiques
- École doctorale Terre, Univers, Environnement
- École doctorale Sciences et Ingénierie des Systèmes de l'Environnement et des Organisations
- École doctorale Philosophie : Histoire, Créations, Représentations (co-accréditée avec l'Université de Lyon)

L'**annuaire des laboratoires** est accessible à cette adresse : www.grenoble-univ.fr/laboratoires



Sachez qu'un guide est spécialement conçu pour les futurs doctorants internationaux de l'Université de Grenoble, vous pouvez le télécharger en ligne : www.grenoble-univ.fr/international

Pour toute information, vous pouvez contacter le Collège doctoral de l'Université de Grenoble : college.doctoral@grenoble-univ.fr

POUR EN SAVOIR +
<http://doctorat.grenoble-univ.fr>

Droits d'inscription (2012/ 2013) (Tarifs donnés à titre indicatif)

L'État français soutient fortement l'enseignement supérieur. Aussi, les droits d'inscription restant à la charge de l'étudiant sont, dans la majorité des cas, faibles par rapport au coût réel des formations. Cependant, certaines formations enseignées en anglais sont moins subventionnées et les frais de scolarité sont plus élevés pour l'étudiant.

	UJF	UPMF	U. Stendhal	U. Savoie	Grenoble INP	Sciences Po Grenoble
Licence	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €	940 €
Master	255 €	255 €	255 €	255 €	255 €	4 ^{ème} année : 1100 € 5 ^{ème} année : 1300 €
Cursus ingénieur	601 €			601 €	601 €	
Doctorat	385 €	385 €	385 €	385 €	385 €	385 €

En France, l'assurance maladie est obligatoire. Lors de votre arrivée, vous devrez donc souscrire une assurance maladie étudiante qui couvrira partiellement vos dépenses médicales. Il n'est donc pas nécessaire d'en prendre une dans votre pays d'origine.

Les deux agences d'assurance maladie étudiante (la LMDE et la SMERRA) seront présentes lors de la rentrée universitaire dans les espaces d'inscription. Coût : 207 € (2012-2013).

L'assurance « responsabilité Civile » est également obligatoire et doit être souscrite au moment de votre inscription. Coût : 15 €/an.

Attention ! L'adhésion à l'assurance maladie ne concerne pas :

- les étudiants de l'UE qui doivent avoir une carte européenne d'assurance maladie (European Health Insurance Card)
- les étudiants québécois ayant le formulaire RAMQ n°SE 401Q106
- les étudiants qui viennent pour moins de 3 mois : ils peuvent souscrire une assurance privée dans leurs pays ou en France.

Attention !
Si vous avez plus de 28 ans, vous ne pouvez plus bénéficier la sécurité sociale étudiante. Vous devrez donc obligatoirement souscrire une assurance auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou auprès d'un assureur privé.



Et après ?

Une fois que vous avez obtenu une attestation d'admission ou de pré-inscription dans l'établissement choisi, vous devez faire les démarches pour obtenir votre visa.

N'oubliez pas qu'à votre arrivée en France, vous devrez valider définitivement votre inscription dans l'établissement d'accueil. Cette inscription définitive se déroule en général en deux étapes :

- **l'inscription administrative** auprès du service de scolarité de l'établissement,
- **l'inscription pédagogique** directement dans votre unité de formation et de recherche (UFR) : choix des cours, des options, informations sur les modalités d'examen.



Le calendrier universitaire

- Rentrée : mardi 3 septembre 2013
- Vacances de la Toussaint : du samedi 26 octobre 2013 au dimanche 3 novembre 2013
- Vacances de Noël : du samedi 21 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014
- Vacances d'hiver : du samedi 1^{er} mars 2014 au dimanche 9 mars 2014
- Vacances de printemps : du samedi 26 avril 2014 au dimanche 4 mai 2014
- Vacances d'été : à partir du samedi 5 juillet 2014

Le second semestre débute après les examens de janvier.

Jours fériés (non travaillés) :

- Toussaint : vendredi 1^{er} novembre 2013
- Armistice 1918 : lundi 11 novembre 2013
- Noël : mercredi 25 décembre 2013
- Jour de l'an : mercredi 1^{er} janvier 2014
- Lundi de Pâques : lundi 21 avril 2014
- Fête du travail : jeudi 1^{er} mai 2014
- Armistice 1945 : jeudi 8 mai 2014
- Ascension : jeudi 29 mai 2014
- Lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2014
- Fête Nationale : lundi 14 juillet 2014
- Assomption : vendredi 15 août 2014

OBTENIR UN VISA



Certaines nationalités sont dispensées de visa pour entrer et étudier en France métropolitaine et dans l'Espace Schengen (liste complète sur www.diplomatie.gouv.fr). C'est le cas, par exemple des ressortissants des pays de l'Espace Économique Européen, d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin, de Suisse ou du Vatican, quelle que soit la durée du séjour.

Attention !

Les étudiants bulgares et roumains doivent solliciter un visa étudiant pour venir étudier en France s'ils ne détiennent pas un diplôme au moins équivalent au Master en France et délivré par un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national et/ou s'ils souhaitent exercer une activité professionnelle. L'étudiant devra à son arrivée déposer à la préfecture le dossier avec l'ensemble des documents requis pour faire valider son visa et obtenir un titre de séjour.

Attention !

Le doctorant n'ayant pas signé la convention d'accueil avec l'établissement d'accueil a un statut d'étudiant. Il est donc soumis à la procédure de demande d'un visa comme un étudiant.



Les démarches administratives

Pour demander un visa, il faut vous adresser aux Centres pour les études en France (CEF) au sein des Espaces Campus France dans les pays où ils sont implantés ou directement auprès du consulat ou de l'ambassade de France dans votre pays d'origine. www.campusfrance.org

Les conditions minimales requises pour l'obtention d'un visa

- Justificatif d'admission ou de pré-inscription à l'*Université de Grenoble*
- Attestation du financement du séjour d'études (le montant minimum de ressources à justifier pour les étudiants non boursiers est de 615 € par mois)
- Passeport en cours de validité
- Justificatif du niveau d'études (dossier académique)



Préfecture de l'Isère, place Verdun à Grenoble

Les différents types de visa

VISA COURT SÉJOUR SCHENGEN

Délivré pour un séjour maximal de 3 mois, ce visa ne peut être prolongé. L'étudiant doit repartir dans son pays pour demander un nouveau visa.

VISA ÉTUDIANT CONCOURS TYPE « C »

Le visa est délivré pour une période maximale de 3 mois. Ce visa permet aux étudiants de venir passer un examen ou un concours. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, l'octroi d'un titre de séjour d'un an renouvelable auprès de la préfecture de son domicile. Dans ce cas, l'étudiant doit dès son arrivée déposer à la préfecture le dossier avec l'ensemble des documents requis pour faire valider son visa et obtenir un titre de séjour.

VISA DE LONG SÉJOUR TEMPORAIRE

Ce visa est délivré pour des séjours entre 3 et 6 mois. L'étudiant ne doit faire aucune démarche auprès de la préfecture. Ce type de visa est valable uniquement pour la France et ne permet pas de voyager dans l'Espace Schengen.

VISA DE LONG SÉJOUR POUR ÉTUDES - TITRE DE SÉJOUR VLS-TS

Il est délivré pour un an. En même temps que l'attribution du visa, le consulat français du pays d'origine de l'étudiant vise le formulaire de demande d'attestation OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Dès son arrivée sur le territoire français, l'étudiant doit contacter l'OFII pour faire valider son visa en lui donnant valeur de titre de séjour.



En avion

Deux aéroports internationaux dans la région : Lyon-St Exupéry et Genève (Suisse).
Des navettes régulières relient Grenoble, Annecy et Chambéry et ces deux aéroports.

DEPUIS LYON

Aéroport Lyon St-Exupéry : à 1h de Grenoble et de Chambéry, à 2h d'Annecy

Pour Grenoble : navette : www.faurevercors.fr
Prix aller-retour : 28,80 € pour les jeunes de moins de 25 ans

Pour Chambéry et Annecy : www.voyages-crolard.com
Prix aller-retour pour Chambéry : 27,5 € pour les jeunes de moins de 25 ans
Prix aller-retour pour Annecy : 41,30 € pour les jeunes de moins de 25 ans

DEPUIS GENÈVE

Genève Aéroport : à 2h de Grenoble

Navette : www.aerocar.fr
Prix aller-retour : 55 € pour les jeunes de moins de 26 ans

Pour trouver des billets d'avion à des prix avantageux, vous pouvez utiliser les moteurs de recherche sur internet qui comparent les prix de différentes compagnies aériennes.



Aéroport de St-Exupéry



Vue aérienne de Grenoble

En train

DEPUIS PARIS

Les trains à grande vitesse (TGV) desservent Grenoble depuis Paris en 3 heures et Annecy en 4 heures. Il est préférable de réserver son billet à l'avance pour bénéficier de prix avantageux. Comptez environ 100 € pour le trajet aller-retour.

www.voyages-sncf.com



Gare de Grenoble



Prévoir son budget

Pour obtenir un titre de séjour en France, il faut justifier d'un montant de ressources minimum fixé par le gouvernement à 615 € mensuel. Cependant, ce minimum exigé pourrait s'avérer insuffisant pour assumer vos dépenses.

Les étudiants boursiers d'un gouvernement étranger et les bénéficiaires d'un programme de l'UE (Léonardo, Erasmus, etc.) doivent simplement fournir leur attestation de bourse pour justifier de leurs moyens de subsistance.

Dépenses à prévoir à l'arrivée

- **Dépôt de garantie** : équivalent d'un mois ou deux mois de loyer suivant le type de logement
- **Assurance maladie** : 207 € + cotisation médecine préventive obligatoire : 5 €
- **Assurance habitation** : le coût dépend du type de logement. Il faut compter entre 20 et 60 €/an
- **Timbre fiscal OFII** pour régulariser son séjour en France : 58 €
- **Dépenses diverses** (fournitures universitaires, équipement de logement, ouverture d'un compte en banque, etc.) : 150 €

Principales dépenses régulières

LOGEMENT

Montant du loyer :

- dans une résidence universitaire : 150 à 300 €/mois
- dans une résidence privée : 450 à 600€/mois
- appartement 20m² en ville : de 400 à 500 €/mois

Les factures d'électricité et de gaz sont à payer tous les deux mois, les factures d'eau tous les six mois.

TÉLÉCOMMUNICATION

Acquisition d'un téléphone portable avec la carte SIM et abonnement Internet : 30 € environ /mois

NOURRITURE

- Courses : 150 €/mois
- Repas dans un restaurant universitaire : 3,50 €

LOISIRS

30 €/mois

TRANSPORTS

- Abonnement tramway : 26 €/mois
- Location vélo : 20 €/mois



Demande de bourses

Il existe différents types de bourses d'études :

- Les **bourses du gouvernement français** : renseignez-vous auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade ou du consulat général de France dans votre pays d'origine.
- Le **programme Erasmus** propose des allocations pour les échanges universitaires de mobilité internationale au sein de l'Union Européenne.
- Les **bourses du gouvernement de votre pays** : renseignez-vous auprès des autorités chargées de l'éducation dans votre pays.
- Les **bourses d'organisations internationales ou non gouvernementales**, des associations ou des fondations privées : informations disponibles sur le site de l'Unesco : www.chaire-unesco-dait.org/bourses-detudes

Certains établissements d'enseignement supérieur proposent également des programmes de bourses à leurs étudiants : renseignez-vous directement auprès de l'établissement dans lequel vous souhaitez poursuivre vos études.

Sur le site de CampusFrance, il est possible de faire une recherche multicritère sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers.

Il est recommandé aux candidats de poser leur candidature pour l'obtention d'une bourse au moins 1 an avant leur inscription dans un établissement français.

POUR EN SAVOIR + :

www.campusfrance.org/fria/bourse

CHECKLIST : LES DOCUMENTS À NE PAS OUBLIER !



Pour les étudiants boursiers

- Carte d'identité / passeport
- Attestation de l'établissement d'origine autorisant le séjour à Grenoble
- Carte d'étudiant de l'université d'origine
- Carnet de santé / certificat de vaccination
- Certificat médical pour les étudiants de l'Union Européenne
- Extrait d'acte de naissance
- 10 photos d'identité correspondant aux normes françaises

Pour les étudiants ayant un visa de long séjour pour études (titre de séjour VLS-TS) :

- le formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa

Pour les ressortissants européens et québécois :

- Carte européenne d'assurance maladie et pour les ressortissants québécois : formulaire RAMQ n°SE 401Q106



Pour les étudiants hors échange

- Passeport en cours de validité
- Diplômes originaux
- Carnet de santé / certificats de vaccination
- Attestation parentale de ressources
- Extrait d'acte de naissance légalisé ou apostille (voir avec l'ambassade de France dans votre pays d'origine)
- Photos d'identité correspondant aux normes françaises
- Formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa
- Attestation d'assurance maladie (si l'étudiant est affilié dans son pays d'origine et s'il vient pour un séjour inférieur à 3 mois)

Pour les ressortissants européens et québécois :

- Carte européenne d'assurance maladie et pour les ressortissants québécois (formulaire RAMQ n°SE 401Q106)

Attention ! Les photos d'identité doivent correspondre à des normes strictes pour être valides :

- Dimension : La photo doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
- Qualité : la photo doit être nette, sans pliure, ni trace, ne présenter ni surexposition, ni sous-exposition. Le fond doit être uni, de couleur (le blanc est interdit)
- Sujet : La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif et le fixer avec une expression neutre, la bouche fermée. La tête doit être droite. Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Les montures de lunettes épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.



L'Université de Grenoble vous accueille :

À GRENOBLE

Un accompagnement personnalisé pendant votre séjour avec le Service accueil international / International Students and Scholars Office (ISSO) de l'Université de Grenoble

Ce service a pour mission de faciliter l'arrivée et l'installation à Grenoble des étudiants, des doctorants et des chercheurs internationaux.



Située au cœur du campus, dans l'Espace Accueil Information, l'équipe du Service Accueil International vous aide et vous accompagne tout au long de l'année, notamment pour :

- votre recherche de logement
- l'obtention de votre visa ou titre de séjour
- votre Assurance Maladie
- la vie pratique à Grenoble

Espace Accueil Information
1025 avenue centrale
Domaine universitaire
38 402 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Arrêt tram B et C : "Bibliothèques universitaires"
Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h
(9h-18h en septembre)
Fermeture du 29 juillet au 19 août et pendant les vacances universitaires

Tél. +33 476 82 84 90
Contact : isso@grenoble-univ.fr
www.grenoble-univ.fr/international

ISSO est affilié au réseau national des centres de services EURAXESS par la Commission européenne.



Votre décision d'étudier à l'Université de Grenoble est définitive ? Vous avez besoin de plus d'information ?

Le guide des étudiants internationaux « À votre arrivée à l'Université de Grenoble » est à votre disposition.

Vous y trouverez toutes les informations pour faciliter votre installation et découvrir la vie à Grenoble.

Téléchargez-le sur www.grenoble-univ.fr/international



EN SAVOIE

Le Guichet Unique d'Information Des Étudiants (GUIDE) répond à vos questions

Vous pouvez bénéficier de multiples informations sur les services universitaires ainsi que sur la vie pratique en Savoie et Haute-Savoie grâce au service Guichet Unique d'Information Des Étudiants (GUIDE).

guide@univ-savoie.fr
www.univ-savoie.fr/guide

Campus scientifique du Bourget-du-Lac

RDC Bâtiment n°17 « Hautecombe »,
73 376 Le Bourget-du-Lac
+33 (0)4 79 75 94 15

Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette

Bâtiment 13 - Bureau 007
B.P 1104
73 011 Chambéry Cedex
+33 (0)4 79 75 91 35

Domaine universitaire d'Annecy-Le-Vieux

Bâtiment H
IUT Annecy
74 942 Annecy
+33 (0)4 50 09 24 33

